

NB : Les agents de Prévention Médiation sont pilotés et assistés par les animateurs référents de la structure. Ils ne peuvent en aucun cas apparaître comme des porteurs de projets ou assurer la responsabilité d'un groupe.

Ces actions sous-tendent les objectifs suivants :

- promouvoir le réseau de transport au sein des différents quartiers
- informer et sensibiliser les publics à l'utilisation du transport en commun
- Favoriser la rencontre entre les différents acteurs : conducteurs, contrôleurs, service prévention médiation et les publics adultes, jeunes et enfants
- mettre en place un travail spécifique de prévention avec le public « jeune » permettant de :
 - Créer avec eux des relations privilégiées en favorisant le dialogue afin qu'ils acceptent de respecter les règles de vie existantes sur le réseau
 - Les placer en situation de revalorisation et de responsabilisation par leur implication active à la mise en place des projets.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'organisation, les obligations de chaque partie et le financement des actions de prévention prévues en accord entre le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau les Bus de l'Étang et la structure

Article 2 : Durée

La présente convention prendra effet à partir de sa notification et se terminera le 31 décembre 2018.

Article 3 : Les actions prévues en 2018

Sorties de proximité

La Maison de quartier organise des sorties de proximité autour de thématiques variées (découverte de lieux, visites, forum emploi formation...) avec les familles adhérentes à l'association. Ces animations visent à :

- favoriser l'ouverture culturelle, sociale des participants,
- favoriser la mobilité géographique en favorisant sur chaque sortie l'utilisation du réseau de transport « Les bus de l'Étang »,
- permettre aux familles et aux enfants participant de s'inscrire durablement dans la vie de leur cité et ainsi mieux les accompagner dans leur projet de vie.

Des sorties hors du périmètre du réseau de transport « Les bus de l'Étang » sont organisées par la structure dans le courant de l'année.

Ateliers Santé bien être / Actions de sensibilisation et d'information

La Maison de quartier a développé divers ateliers avec les femmes du quartier « Le Béalet » : couture, alphabétisation, cuisine, sorties de proximité, activités sportives afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Dans le cadre de ces ateliers, le service Prévention Médiation propose d'intervenir auprès de ce public pour les informer et les sensibiliser à l'utilisation du réseau de transport « Les bus de l'Étang » et favoriser ainsi leur insertion sociale. Plusieurs interventions auront lieu tout au long de l'année à l'issue desquelles une sortie de proximité sera organisée par le groupe y participant. L'idée est alors de leur permettre de mettre en pratique les informations qu'elles auront reçues lors des ateliers : utilisation d'une fiche horaire, repérage sur un plan.... Nombre de participantes à ces ateliers sont les parentes des adolescents qui utilisent régulièrement le réseau de transport. A ce titre, certaines séances seront davantage axées sur la prévention et l'information aux conséquences des actes de délinquance et /ou de fraude avec l'intervention des contrôleurs et / ou des forces de l'ordre.

Animations adolescents

Certains adolescents résidant dans le quartier « le Béalet » utilisent le réseau de transport « les bus de l'Etang ». Afin de sensibiliser ce public à une utilisation « responsable » du réseau et de la structure, le service Prévention Médiation souhaite mettre en place ponctuellement des ateliers sportifs ou des actions d'animations.

Article 4 : Intervention du Service Prévention Médiation

L'éducateur sportif et/ ou les agents de Prévention Médiation interviennent dans le cadre des animations proposées. Ils assurent l'animation et l'encadrement des actions mises en place ainsi que l'accompagnement des sorties de proximité pour lesquelles l'utilisation du réseau ou la mise à disposition d'un bus a été convenue.

L'éducateur sportif et / ou la responsable du service animent les séances organisées par la structure dans le cadre des actions de prévention et de sensibilisation à l'utilisation du réseau de transport urbain « Les bus de l'Etang ».

L'éducateur sportif anime et encadre l'atelier gym.

Article 5 : Le financement

Le service Prévention Médiation de la Métropole assure :

- L'accès à l'utilisation du réseau « Les Bus de l'Etang » dans le cadre des sorties de proximité
- la prise en charge financière des transports prévus dans le cadre des sorties de proximité à hauteur de 800 euros. A l'issue d'une consultation, la structure prendra à sa charge le solde de la dépense.
- La mise à disposition des agents de Prévention Médiation et /ou de l'éducateur sportif

Article 5 : Droits et obligations de chaque partie.

La structure s'engage à :

- Mettre en place les projets définis dans la présente convention.
- Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire à la réalisation.

Au terme des actions définies dans la présente convention, la structure établira en collaboration avec la responsable du service de Prévention Médiation de la Métropole une évaluation globale de(s) action(s) réalisée(s).

Fait en deux exemplaires originaux
A

Vitrolles, le

Le Vice-Président,
Jean-Pierre SERRUS

Claire SALCE

La Présidente